

Séance du 29 Avril 2013

Le vingt-neuf avril deux mille treize, vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 23 avril 2013

Date d'affichage : 07 mai 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Mme PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Mmes LEVALLOIS Mireille, L'ORPHELIN Pierrette.

Etaient excusés : M. PACARY Michel (procuration Mme LEVALLOIS) ;
M. LEMERRE Eugène (procuration M. DUPONT) ;
M. BOURDON (procuration Mme PAISANT)

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Remplacement congés Agence Postale Communale (visa 14/05/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement à l'Agence Postale Communale pendant les congés de l'agent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Le remplacement de Mme Aurélie DESLANDES, adjoint administratif 2^{ème} classe pendant ses congés du 24 juin 2013 au 13 juillet 2013 inclus, dans la limite de 14 heures hebdomadaires ;
- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce remplacement (contrats, etc.).

II. Tarifs des ventes à l'Agence Postale Communale (visa 14/05/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer par délibération les tarifs des ventes en régie pratiqués à l'APC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de les fixer comme suit :

- Appâts rat et souris : 0.50 €le sac de 1Kg ;
- Photocopie A4 N/B : 0.15 €;
- Photocopie A4 Couleur : 0.20 €;
- Enveloppes PAP : 0.95 €l'unité ; 8.90 €le lot de 10 ; 69 €le lot de 100.

III. Budget Assainissement : problème de fuites d'eau potable après compteur (visa 14/05/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. Noël BOURDON, raccordé au réseau d'assainissement collectif, signale des problèmes de fuites après compteur d'eau potable. Sa redevance assainissement, qui est basée sur le nombre de m³ d'eau consommé, s'en trouve notablement augmentée.

Etant donné que ces mètres cubes ne sont pas collectés au niveau du réseau d'assainissement, Mme le Maire propose de se référer à l'année précédente, ce qui représenterait une consommation plus réaliste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la redevance assainissement de l'année 2012 de M. Noël BOURDON sera basée sur celle de l'année précédente, soit 141 mètres cubes.

Une réduction de 66 mètres cubes (207 mètres cubes facturés - 141 mètres cubes à facturer) va donc lui être accordée sur le titre émis début janvier 2013.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise de plus le virement de crédits suivant :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 615 (chp 011) : Entretien et réparations		165.00 €
D 673 (chp 67) : Titres annulés sur ex antérieur	165.00 €	

IV. Résidence personnes âgées :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Manche Habitat a obtenu cette fois l'autorisation du Ministère de construire les 5 logements sociaux à destination des personnes âgées : par lettre du 8 avril 2013, le préfet a donné son accord pour la réalisation de cinq logements destinés aux personnes âgées.

M. PATIN rappelle les différentes démarches entreprises pour aboutir à la réalisation de ce projet :

**« Lotissement de la Vallée Verte
résidence de 5 logements adaptés au handicap,
réservés aux personnes âgées »**

« En 2001, au tout début du mandat à Pierre, je lui ai fait part de mon idée de construction de quelques logements destinés aux personnes âgées.

A l'époque, nous avions d'autres priorités, à savoir, la mise en œuvre de l'assainissement et l'élaboration d'une carte communale. Ce projet se réaliserait après.

Malheureusement, les événements en ont décidé autrement.

En 2008, j'ai fait part de cette idée qui me tenait toujours à cœur à Marylène qui, d'emblée, et à ma grande satisfaction, l'a reprise à son compte. La commission développement durable a étudié ce projet ; le C.A.U.E. a été sollicité. Aujourd'hui, l'idée initiale est portée par toute une équipe qui souhaite son aboutissement.

Lorsque nous faisons appel à des autorisations et à des financements extérieurs, il faut beaucoup de temps. C'est la raison pour laquelle, malgré nos démarches incessantes, la réalisation du projet n'a pas pu se concrétiser avant cette année 2013.

Voici donc résumées les démarches entreprises pour qu'enfin notre objectif soit atteint.

12/03/2009 : Marylène, Pierre et moi-même rencontrons le maire de Beslon qui va réaliser un ensemble de 13 logements F.3 adaptés au handicap pour personnes âgées.

18/08/2009 : les membres de la commission développement durable visitent les lotissements T.2 et T.3 à Moulte et à Biéville-Beuville dans le Calvados. L'évocation de cette visite figure dans le procès-verbal du 28/09/2009. Nous décidons alors de demander un rendez-vous au directeur de Manche Habitat.

23/11/2009 : j'accompagne Marylène au siège de Manche Habitat pour être reçus par le directeur, M. DESPLANQUES. L'office Manche Habitat accepte notre demande à condition que nous prenions en charge la viabilisation.

Avant d'aller plus loin, le conseil municipal demande une étude de coût de l'aménagement du terrain.

29/03/2010 : Marylène rencontre M. DESPLANQUES qui lui conseille de se positionner dès maintenant. Le conseil municipal émet majoritairement un avis favorable.

Le montant estimatif des travaux de voirie et d'aménagement des réseaux s'élève à 82.631,64 euros.

31/05/2010 : le conseil municipal décide de confier l'étude de sol à FONDOUEST pour un montant de 3.890,47 euros TTC.

11/02/2011 : les analyses de sol confirment que la parcelle n°32 est constructible.

30/05/2011 : après avoir été reçue par M. DESPLANQUES et M. MAUFRA, architecte, le 20/05/2011, Marylène présente les premières ébauches au conseil municipal.

29/08/2009 : après avoir sollicité le conseil général, Marylène annonce que ce dernier accepte de subventionner la viabilisation.

11/10/2011 : après avoir pris contact auprès de l'architecte, M. MAUFRA, qui semble tarder à se manifester, Marylène informe le conseil municipal que le projet a été modifié 3 fois afin de le rendre conforme aux exigences de l'ABF.

24/10/2011 : le projet définitif est présenté par M. MAUFRA au conseil municipal.

23/02/2012 : par l'intermédiaire de Philippe GOSSELIN, Marylène remet un courrier en mains propres à M. APPARU, ministre du logement, venu à Hébécrevon dans le cadre de la campagne présidentielle.

27/02/2012 : le permis de construire a été déposé au début du mois.

02/03/2012 : Marylène adresse une lettre au préfet pour l'informer de sa démarche auprès de M. APPARU.

12/07/2012 : Mme DUFLOT remplace M. APPARU. Marylène lui adresse un courrier pour l'informer du contenu de la lettre remise à M. APPARU.

08/10/2012 : j'obtiens un rendez-vous à la DDTM avec M. BREMAUD, récemment affecté au secteur logement.

22/12/2012 : j'accompagne Marylène au bureau saint-lois de M. DESCHAMPS, vice-président du conseil régional qui s'engage à faire le nécessaire auprès de la région en ce qui concerne l'attribution des crédits et à nous donner réponse début 01/2013. En effet, aucun crédit n'a été accordé en 2012 à Manche Habitat car notre commune ne figurait pas en zone prioritaire.

22/12/2012 : une liste de 7 personnes intéressées par un futur logement est adressée à la DDTM et à Manche Habitat.

23/01/2013 : la mairie reçoit un courrier de la DDTM précisant que notre projet serait probablement financé en 2013.

31/01/2013 : Marylène adresse un courrier à M. MAROT, sous-préfet pour l'informer de cette probabilité. M. MAROT est fréquemment sollicité de façon informelle sur le déroulement du dossier lorsque Marylène a l'occasion de le rencontrer dans diverses réunions.

01/03/2013 : lettre à Mme DUFLOT, ministre du logement avec copie des différents courriers adressés aux autorités compétentes.

15/03/2013 : réponse du ministère du logement qui s'engage à étudier notre dossier.

28/03/2013 : rencontre de Marylène avec M. BREMAUD de la DDTM qui lui indique que la commission qui s'est réunie le 26/03/2013 a accepté d'agréer notre dossier pour 2013 et que son avis favorable est transmis au préfet.

08/04/2013 : lettre du préfet nous précisant que l'opération de 5 logements locatifs sociaux adaptés au handicap est retenue pour cette année 2013.

Cheminement de la procédure et autorisations de financement :

- l'Etat accorde une enveloppe à la région ; - le préfet de région répartit l'enveloppe aux Directions Départementales du Territoire selon des critères qui lui sont propres ;*
- la Direction Départementale du Territoire donne son autorisation en fonction des zones prioritaires définies en matière de logement (Cherbourg et Granville pour la Manche) ;*
- le préfet, représentant de l'Etat, confirme l'autorisation de programmation.*

Toutes ces démarches effectuées par le maire et (ou) son représentant ne tiennent pas compte des échanges ayant eu lieu à l'occasion de réunions portant sur différents sujets auxquelles le maire s'est rendu ni des échanges téléphoniques.

Tous les décideurs et personnes influentes ont été contactés officiellement, ce qui nous a permis d'obtenir satisfaction. »

V. Délégués à la communauté de communes :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de 2010 prévoit de modifier le nombre de délégués représentant chaque commune au sein des communautés de communes. Ainsi, en ce qui concerne la communauté de communes de Canisy, le nombre de délégués sera de 23 au minimum et de 28 au maximum (au lieu de 33 actuellement).

Les délégués de la communauté de communes ont réfléchi et 5 solutions ont été envisagées :

	Municipale 2013	Sièges 2013	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	Proposition 4	Proposition 5
Canisy	1 028	4	4	4	3	4	3
Quibou	918	3	3	3	3	3	3
St-Samson	901	3	3	3	3	3	3
St-Ebremond	768	3	3	2	3	3	3
St-Romphaire	744	3	3	2	2	2	3
Dangy	651	3	2	2	2	2	2
Carantilly	609	3	2	2	2	2	2
St-Martin	543	3	2	2	2	2	2
La Mancellière	487	2	2	2	2	2	2
Souilles	468	2	2	2	2	2	2
Gourfaleur	452	2	1	2	2	2	2
Le Mesnil Herman	148	2	1	2	2	1	1
	7 717	33	28	28	28	28	28

Après délibération, les délégués communautaires ont retenu la solution n° 5.

Mme le Maire demande à chacun de réfléchir avant de procéder au vote lors de la prochaine réunion.

VI. Affaires diverses

Fleurissement : La commission se réunira le 10 mai à 20h30 afin de préparer le nettoyage et les plantations. La journée nettoyage aura lieu lundi 13 mai et les plantations le mercredi 15 mai. Les bénévoles vont être sollicités.

Salle de sports : L'entreprise MONROCQ s'est déplacée et va adresser un devis pour la rénovation de la toiture. Les aménagements se terminent pour l'utilisation par l'association de tir, dont l'ouverture de la saison sera le 5 mai 2013.

Randonnée : La randonnée organisée par MARIGNY JE T' AIME aura lieu le mardi 14 mai prochain.

Chemins : M. CORON informe le Conseil Municipal que l'entreprise VANTOME a été retenue par la communauté de communes de Canisy et continuera à réaliser les éparages sur Carantilly.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE PP H. DUPONT
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON PP N. PAISANT
Michel PACARY PP M. LEVALLOIS	